



LE PRIVATE POSTE 22

TARIF : 4 CANNES (maxi)

48H 100€

Uniquement les week-end

REGLEMENT GENERAL :

- Dès votre arrivée, il est impératif de passer à l'accueil afin d'effectuer les formalités de pêche et récupérer la clef du chalet (un chèque de caution de 150€ vous sera demandé).
- Les sorties en ville et les visites sont autorisés de 9h à 17h, les seules personnes pouvant rester au-delà sont celles dormant sur place (**1 accompagnant / pêcheur sauf enfant**).
- Les chiens sont admis mais ne doivent pas gambader sans surveillance
- **Les feux au sol sont interdits**, un barbecue à pieds vous est fourni.
- Le ménage du chalet est à votre charge .(balai et pelle dans le chalet)
- Le jour du départ, il est impératif de passer à l'accueil afin de faire l'état des lieux et de récupérer votre chèque de Caution)

REGLEMENT DE PÊCHE :

- Pêche exclusivement en NO KILL à la batterie(**COUP ET ANGLAISE INTERDIT**) ce n'est pas un Carpodrome
- Tapis de réception OBLIGATOIRE pour vos prises.
- L'épuisette doit avoir une ouverture large.
- **Epuisettes formellement interdits pour les esturgeons.**
- **Sacs de conservation formellement interdits**
- Le fil de pêche sur le moulinet doit être compris entre 27 et 35/100° (**TRESSE INTERDITE**)
- **Les têtes de ligne sont interdites.**
- **Lead-core interdit**
- Seuls les montages permettant la libération du plomb en cas de casse sont autorisés.
- 1 hameçon simple par ligne
- La taille des hameçons est de 8 à 4 maxi (**ARDILLON OBLIGATOIRE**)
- L'amorçage doit être léger, aucunes graines non cuites ne seront admises.
- Bateaux amorçeurs autorisés
- **Barques interdites**
- Le propriétaire se réserve le droit en cas de mauvais traitement du poisson, d'exclure la ou les personnes fautive(s).
- La pêche de toute autres poissons que la carpe est interdite.